

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° I-CF1240

présenté par

M. Eskenazi, M. Philippe Brun, M. Baptiste, M. Baumel, M. Bouloux, Mme Mercier, M. Oberti,  
Mme Pantel, Mme Pirès Beaune et les membres du groupe Socialistes et apparentés

**ARTICLE 33**

I. – À la troisième ligne de la dernière colonne du tableau de l’alinéa 5, substituer au montant :

« 270 000 000 »,

le montant :

« 500 000 000 »

II. – Compléter cet article par l’alinéa suivant :

« XV. – La perte de recettes pour l’État est compensée à due concurrence par la création d’une taxe additionnelle à l’accise sur les tabacs prévue au chapitre IV du titre Ier du livre III du code des impositions sur les biens et services. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à augmenter le financement de l’agence de financement des infrastructures de transport de France (abrégé en AFIT France) afin de financer le développement des trains de nuits.

Dans le dossier de presse de présentation du budget 2025, le Gouvernement prévoit une hausse substantielle du tarif de solidarité sur les billets d’avions.

Dans son rapport sur les Trains d’Équilibre du Territoire (T.E.T.) publié en mai 2021, le Gouvernement montre la pertinence de constituer un parc de 600 voitures de trains de nuit pour un investissement de 1,5 milliard d’euros d’ici 2030. En décembre 2021, le ministère des Transports a promis la construction de 300 voitures de nuit pour 800 millions d’euros. Cet investissement est

urgent, vu la pénurie de trains de nuit en Europe et l'état de vieillissement du parc. Nous proposons ici une ressource permettant de le financer.